

AVIS D'APPEL A CANDIDATURES

Pour la création d'un centre ressource régional « vie intime, affective, sexuelle et de soutien à la parentalité des personnes en situation de handicap » en région GRAND-EST

Date de publication de l'Avis d'Appel à Candidatures : **10 mai 2021**

Date de clôture des dossiers de candidature : **23 août 2021**

Pour toute question : ARS-GRANDEST-DA-AAP-AAC@ars.sante.fr

APPEL A CANDIDATURES

2021

SOMMAIRE

1. QUALITE ET ADRESSE DE L'AUTORITE EN CHARGE DE L'APPEL A CANDIDATURES	2
2. CONTENU DU PROJET ET OBJECTIFS POURSUIVIS	2
Contexte et textes de référence :	2
Le cadre d'intervention	3
Les principales caractéristiques et critères de qualité exigés	3
Conditions de mise en œuvre :	6
Cadrage budgétaire :	6
3. MODALITES DE TRANSMISSION DES DOSSIERS	6
4. MODALITES D'INSTRUCTION ET CRITERES DE SELECTION DES DOSSIERS	6
5. COMPOSITION DU DOSSIER DE CANDIDATURE	7
Identification du candidat :	7
Concernant le projet :	7
6. ANNEXES	8

1. Qualité et adresse de l'autorité en charge de l'appel à candidatures

Madame la Directrice Générale de l'ARS Grand Est
Direction de l'Autonomie
Complexe tertiaire du Mont Bernard
2 rue Dom Pérignon CS 40513
51000 Chalons en Champagne

2. Contenu du projet et objectifs poursuivis

Contexte et textes de référence :

Le contexte :

La convention internationale des droits des personnes handicapées prévoit que les États membres prennent toutes les mesures appropriées pour éliminer la discrimination à l'égard des personnes handicapées dans tout ce qui a trait au mariage, à la famille, à la fonction parentale et aux relations personnelles et pour assurer aux personnes handicapées l'accès à des services de santé qui prennent en compte les sexo-spécificités.

Dans le cadre du Grenelle des violences conjugales lancé le 3 septembre 2019, du comité interministériel du handicap du 3 décembre 2019 et en déclinaison de la stratégie nationale de santé sexuelle 2017/2030 et de la stratégie de soutien à la parentalité « Dessine-moi un parent », il est prévu la mise en place dans chaque région métropolitaine et ultra-marine d'un centre ressource « vie intime, affective, sexuelle et de soutien à la parentalité des personnes en situation de handicap ».

Aussi, l'ARS Grand Est lance le présent appel à candidatures en vue de la mise en place, dans la région, d'un centre ressource « vie intime, affective, sexuelle et de soutien à la parentalité des personnes en situation de handicap ». Ce centre s'inscrit dans la mise en œuvre du projet régional de santé (PRS), et plus particulièrement son axe stratégique relatif aux personnes handicapées.

Les textes de référence :

Textes législatifs :

- Loi n°2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées ;
- Instruction n° DGCS/SD3B/2020/178 du 15 octobre 2020 relative à la diffusion du cahier des charges des centres ressources régionaux « vie intime, affective, sexuelle et de soutien à la parentalité des personnes en situation de handicap » ;

Autres textes :

- Stratégie nationale de santé sexuelle, du 28 mars 2017 ;
https://solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/strategie_nationale_sante_sexuelle.pdf?wb48617274=F8664D4D
- Feuille de route 2018-2020 de la stratégie nationale de santé sexuelle, annoncée par la ministre de la santé le 26 mars 2018 ;
https://solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/feuille_de_route_pnsp_sante_sexuelle.pdf
- Stratégie nationale de soutien à la parentalité 2018 – 2022, du 29 juin 2018
https://solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/strategie_nationale_2018-2022.pdf
- Rapport "Plus simple la vie" : 113 propositions pour améliorer le quotidien des personnes en situation de handicap, Adrien Taquet, publié le 28 mai 2018 ;

Le cadre d'intervention

Le dispositif est destiné à accompagner la vie intime et sexuelle ainsi que la parentalité des personnes en situation de handicap, que ce soit au domicile, ou en établissements et services médico-sociaux (ESMS), au service de leur autonomie et de leur sécurité.

Ce centre organisera un réseau d'acteurs de proximité afin que chaque femme et homme en situation de handicap puisse trouver des réponses, qu'il s'agisse de sa vie intime ou face à des violences subies. Il ne visera pas à structurer une filière spécialisée, mais à développer et soutenir le réseau en appui aux structures de droit commun.

À travers cette organisation, les personnes en situation de handicap seront soutenues dans leur pouvoir d'agir notamment par des échanges avec leurs pairs. Ce centre ressource sera aussi au service des aidants familiaux et des professionnels.

Les principales caractéristiques et critères de qualité exigés

Le cahier des charges, annexé à l'appel à candidatures, précise les exigences minimales attendues en termes d'objectifs. Néanmoins, une souplesse dans les modalités de mise en œuvre est permise dès lors qu'une réponse de qualité est apportée.

Objectif général et missions

Il s'agit de promouvoir de façon positive l'intimité, l'autonomie affective, sexuelle, relationnelle et le soutien à la parentalité des personnes en situation de handicap.

Les principaux leviers permettant d'atteindre cet objectif sont l'éducation, la prévention et la promotion de la santé des personnes directement concernées ainsi que la sensibilisation des familles et la formation des professionnels (médico-social, sanitaire, petite enfance).

Objectif principal

Ce centre ressource vise à :

- coordonner et créer des interactions entre l'ensemble des acteurs et actrices du territoire d'implantation ;
- faire émerger ou à reconnaître à partir de l'offre existante des initiatives en lien avec les acteurs du territoire relevant de secteurs d'activités différents. En réalisant un état des lieux, le centre ressource permet aux autorités compétentes de favoriser la mise en place de structures manquantes ;

– développer des actions inclusives à caractère préventif, évaluatif et éducatif à destination principalement des personnes handicapées. Le résultat visé est une hausse de l'autonomie et du bien-être des personnes en la matière.
Il ne vise donc pas à structurer une filière spécialisée, mais à développer et soutenir le réseau en appui aux structures de droit commun.

Missions

Les missions attendues sont :

- la mise en place et l'actualisation d'une cartographie et d'un annuaire des acteurs du territoire intervenant sur les sujets de vie intime, affective et sexuelle et soutien à la parentalité des personnes handicapées : description de leurs services (offre proposée : intervention de professionnels, typologie et prestations), des formations existantes, des informations et outils et leur localisation ;
- la mise en réseau des acteurs ;
- l'accueil dédié comprenant une permanence téléphonique, physique et un espace de rencontre pour assurer un premier niveau d'écoute, d'information et orienter vers les ressources repérées ;
- un pôle de ressources documentaires en ligne ou sur place en lien avec les documents élaborés notamment par les institutions (la Mission interministérielle pour la protection des femmes victimes de violences et la lutte contre la traite des êtres humains (MIPROF), le conseil de l'Europe, Santé publique France et la Haute autorité de santé).

Publics concernés

- Les enfants et adultes en situation de handicap, de tous âges, pour tous types de situations de handicap, vivant à domicile ou en établissement médico-social, ainsi que leurs aidants.
- Les professionnels du secteur.

Attendus vis-à-vis du public visé : les personnes en situation de handicap et leur environnement :

Ce centre ressource handicap vie intime, affective, sexuelle et de soutien à la parentalité recense, informe, mutualise et réunit les acteurs et les outils dans une dynamique de partenariat.

La coordination implique la mise en relation avec les acteurs et actrices de proximité afin que chaque personne en situation de handicap et plus généralement toute personne ayant une demande sur la vie intime, affective et sexuelle et le soutien à la parentalité des personnes handicapées puisse trouver des réponses et une orientation.

Sont entendus comme acteurs et actrices du territoire notamment les associations représentant les personnes en situation de handicap et leur famille, les établissements et services médico-sociaux (ESMS), les associations de défense des droits des femmes et lesbiennes gays bi trans intersexués (LGBTI), les espaces de vie affective, relationnelle et sexuelle (EVARS), les réseaux d'écoute, d'appui et d'accompagnement des parents (REAAP), les unions départementales des associations familiales, les instituts régionaux d'éducation et de promotion de la santé (IREPS), les associations membres du planning familial et les autres acteurs institutionnels.

À travers cette organisation, les personnes en situation de handicap sont soutenues dans leur pouvoir d'agir, notamment au travers de mises en lien avec leurs pairs.

Modalités de fonctionnement et d'organisation

Fonctionnement :

Le centre ressource devra mettre en place une organisation qui permette d'assurer son fonctionnement et les missions attendues auprès des personnes mais aussi des professionnels.

Tant les informations que les locaux devront répondre aux normes d'accessibilité, conformément à la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées.

Gouvernance du dispositif :

Le ou les porteurs du centre ressource choisissent leur mode d'organisation.

Cependant il est demandé que la gouvernance du centre ressource handicap comprenne nécessairement des associations représentatives de personnes en situation de handicap, des structures/associations travaillant avec les femmes victimes de violence, des personnes ayant recours au centre ressource (bénéficiaires), des associations gestionnaires d'établissements et services médico-sociaux et des représentants de l'expertise des champs concernés (ex : sexologie, protection maternelle et infantile (PMI), etc.).

Les locaux et les informations répondant aux normes d'accessibilité devront être mis à disposition par les porteurs du centre ressource.

Conditions de mise en œuvre :

Délai de mise en œuvre :

Le centre de ressources vie affective et sexuelle des personnes en situation de handicap sera installé au plus tard **le 1er décembre 2021**.

Critères de sélection du projet :

Structures éligibles :

Les promoteurs de projet peuvent relever du secteur sanitaire, médico-social ou associatif intervenant dans le domaine de la vie affective, intime et sexuelle. Les projets avec mutualisation des moyens et des ressources, autour d'un porteur seront privilégiés afin de favoriser synergie et couverture régionale.

Public cible :

Toute personne en situation de handicap et plus généralement toute personne ayant une demande sur la vie intime, affective et sexuelle et le soutien à la parentalité des personnes handicapées.

Partenariats :

Les dispositifs devront s'inscrire dans une relation partenariale avec les acteurs des secteurs sanitaire, médico-social et social, en charge de l'accompagnement des personnes en situation de handicap.

Territoire d'implantation :

L'appel à Candidatures vise la création d'un centre régional ressource vie intime, affective, sexuelle et de soutien à la parentalité des personnes en situation de handicap qui a vocation à couvrir l'ensemble du Grand Est.

Critères d'exclusion :

Sont exclus du présent appel à candidatures, les projets :

- dont le porteur de projet n'a pas déjà démontré une compétence dans le domaine du handicap et/ou la sexualité et/ou du soutien à la parentalité ;
- dont le porteur ne serait pas en adéquation avec la politique publique portée par le Gouvernement en matière d'égalité entre les femmes et les hommes et de lutte contre les discriminations.

Evaluation du projet :

Les modalités d'évaluation du projet devront être précisées par le porteur du projet et devront porter à minima sur les indicateurs d'organisation, qualitatifs et quantitatifs ci-après.

Indicateurs d'organisation :

- gouvernance mise en place ;
- qualité et ETP des professionnels du centre ressources ;
- descriptif du fonctionnement global du centre et des modalités de couverture territoriale

Indicateurs qualitatifs :

- à partir de l'état des lieux réalisé dans la cartographie, le développement de la politique de réseaux et de partenariats ;
- la mise en place et mise à jour d'une cartographie et d'un annuaire des acteurs ;

- la satisfaction des demandeurs sur le processus de réponse et d'orientation à partir d'enquêtes réalisées auprès des personnes ;
- la participation effective des personnes en situation de handicap à la gouvernance du centre ressource ;
- l'implication des pairs intervenant dans les actions du centre ;
- la qualité des actions réalisées (outils, session de formation) et leur bonne diffusion mesurée par des enquêtes.

Indicateurs quantitatifs :

- nombre, qualité des personnes bénéficiaires (personnes en situation de handicap, professionnels, familles) et par qui elles ont été adressées ;
- nombre de partenariats formalisés (exemple : conventions) et d'actions réalisées en vue d'impulser une dynamique partenariale ;
- nombre de demandes ayant reçu une réponse par rapport au nombre de demandes entrantes ;
- nombre d'actions développées avec des pairs intervenants ;
- nombre d'orientations vers les ressources du territoire ;
- nombre d'outils créés et d'actions menées en complémentarité (formation, sensibilisation) ;
- nombre de réunions de gouvernance.

Les porteurs préciseront les indicateurs complémentaires qu'ils jugeront nécessaires à la mise en place et au suivi du projet.

Cadrage budgétaire et de suivi :

Le montant de la subvention :

Le centre ressource sera financé à titre expérimental pour 3 ans à compter de 2021 via une subvention au titre du Fond d'intervention régional (FIR) de l'ARS, pour un montant prévisionnel de 58 000 € par an. Ce montant sera réexaminé au terme de la première année de fonctionnement après examen du bilan d'activité et du bilan financier produits et dans la limite des financements mobilisables par l'ARS.

Les modalités de financement, de suivi et d'évaluation :

Les crédits FIR seront versés au porteur de projet sélectionné annuellement sur une période de 3 ans (2021 à 2023).

La décision de financement sera notifiée sous la forme d'une convention de financement d'une durée de trois ans.

La convention prévoira la transmission d'un rapport d'activité annuel à l'ARS, puis d'un bilan final 6 mois avant l'échéance. Des cibles seront négociées entre l'ARS et le porteur du projet au regard des indicateurs d'évaluation susmentionnés.

L'organisation du centre de ressources et les actions déployées seront ainsi évaluées chaque année sur la base de ces indicateurs.

3. Modalités d'instruction et critères de sélection des dossiers

Les projets seront instruits par des instructeurs désignés au sein de l'ARS.

A l'issue de l'instruction, une décision sera adressée aux candidats en septembre 2021.

4. Modalités de transmission des dossiers

L'envoi des dossiers se fait prioritairement sous format dématérialisé par mail à l'adresse suivante : ARS-GRANDEST-DA-AAP-AAC@ars.sante.fr.

En cas d'impossibilité, un envoi est possible par courrier accompagné des fichiers dématérialisés sur clé USB, à l'adresse suivante :

**ARS Grand Est-Direction de l'Autonomie – AAC « centre ressource VAIS-PSH »
Complexe tertiaire du Mont Bernard – CS 40513 - 2 rue Dom Pérignon
51007 CHALONS-EN-CHAMPAGNE CEDEX**

Les dossiers parvenus après la date limite de dépôt des dossiers ne seront pas recevables (l'accusé de réception en cas d'envoi par mail et le cachet de la poste en cas d'envoi postal faisant foi).

Des précisions complémentaires portant sur le présent appel à candidatures pourront être sollicitées par messagerie jusqu'au **20/08/2021** à l'adresse ci-après : ARS-GRANDEST-DA-AAP-AAC@ars.sante.fr.

5. Composition du dossier de candidature

Le candidat doit soumettre un dossier complet (annexe 3 : fiche de synthèse), comprenant son identification et le projet, selon les items suivants :

Identification du candidat :

Chaque candidat, personne physique ou morale gestionnaire responsable du projet, adresse en une seule fois à l'ARS, les documents suivants :

- Les documents permettant de l'identifier, notamment le SIRET avec code APE Sanitaire ;
- La fiche de synthèse annexée au présent avis (annexe 2).

Concernant le projet :

Modalités de gouvernance et de pilotage du projet

- Présentation du candidat/ des candidats co- porteurs, activités, référent contact du dossier, Tout élément permettant de garantir une expérience dans le champ de l'éducation, la prévention et la promotion de la santé des personnes en situation de handicap, de leur famille et la formation des professionnels,
- Dans le cas où plusieurs personnes physiques ou morales gestionnaires s'associent pour proposer un projet, les éléments permettant d'apprécier la visée coopérative du projet avec un état descriptif des modalités de coopération envisagées (pour mémoire, les projets avec mutualisation des moyens et des ressources, autour d'un porteur seront privilégiés),
- Objectifs poursuivis, méthode, définition des étapes et des conditions de réalisation, modalité d'auto-évaluation,
- Planification du projet, avec des jalons compatibles avec une cible d'installation au plus tard au 1^{er} décembre 2021.

Descriptif du contenu du projet

Le mode d'organisation et de fonctionnement du dispositif :

- Public ciblé,
- Objectif ou service rendu,
- Modalités d'organisation envisagées pour la mise en place du dispositif,
- Outils de communication avec la personne en situation de handicap,
- Amplitude horaire d'ouverture sur la semaine et sur l'année,
- Organisation du temps de travail.

Description des partenariats :

Coopérations avec les acteurs du territoire notamment les associations représentant les personnes en situation de handicap et leur famille, les établissements et services médico-sociaux (ESMS), les

associations de défense des droits des femmes et lesbiennes gays bi trans intersexués(LGBTI), les espaces de vie affective, relationnelle et sexuelle (EVARS), les réseaux d'écoute, d'appui

Localisation :

Localisation du centre ressources incluant un état descriptif des locaux d'implantation envisagés : surfaces et accessibilité ; le descriptif des surfaces par nature de locaux : accessibilité en transports commun, calendrier de mise en œuvre

Les ressources humaines :

- Organigramme et composition de l'équipe du dispositif (personnel, coordonnateur, intervenants extérieurs), par type de qualification
- Formation suivies et/ou programmées (plan de formation des professionnels détaillé : intitulé de la formation, personnel concerné, dates et durée, organisme de formation...)
- Ressources et expertises externes auxquelles le dispositif fait appel, ponctuellement ou de façon régulière.

Le dossier financier :

- Le budget prévisionnel du projet en année pleine (annexe 3)
- L'activité prévisionnelle annuelle,
- Le nombre prévisionnel annuel de personnes susceptibles de bénéficier du dispositif.

Les pièces indispensables à joindre au dossier :

- Nom et raison sociale de l'Etablissement,
- Numéro SIRET avec code APE Sanitaire
- Numéro FINESS de l'Etablissement,
- Description du projet,
- Plan et Photos des locaux à aménager,
- Devis comportant l'achat d'outils nécessaires
- Le calendrier de mise en œuvre (date de démarrage du dispositif)
- Un RIB
- Annexe 2 : fiche de synthèse

L'évaluation et le suivi :

- Indicateurs d'organisation, qualitatifs et quantitatifs d'évaluation et de suivi et modalités de recueil.

6. Annexes

Annexe 1 : Instruction n° DGCS/SD3B/2020/178 du 15 octobre 2020 relative à la diffusion du cahier des charges des centres ressources régionaux « vie intime, affective, sexuelle et de soutien à la parentalité des personnes en situation de handicap »

Annexe 2 : fiche de synthèse candidature

Annexe 3 : Budget prévisionnel

/// ARS Grand Est

Siège régional : 3 boulevard Joffre - CS 80071
54036 Nancy Cedex
Standard régional : 03 83 39 30 30

www.grand-est.ars.sante.fr

